



COMMUNE DE MAUDETOUT-EN-VEXIN

Allée des Tilleuls - 95420 Maudétour-en-Vexin
Tel : 01 34 67 11 67 - mairie.maudetour@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 juin à 20h00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERMEIRE.

Présents : Mesdames et Messieurs, Christelle MARICHY, Marine VAN, Monique BOUIN, Jacques MILLOUET, Pascal FLOQUET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Florence SIX.

Absents : Didier PIERRE
Jérôme BOISSEAU

Pouvoirs : Monique BOUIN à Didier VERMEIRE
Catherine FERRARI à Marie-Madeleine ROTSAERT

A été nommée secrétaire de séance : Marine VAN

Nombre de membres en exercice : 11 ; Présents ou représentés : 9 ; Absents : 2 ; Votants : 9

La séance est ouverte à 20h19

- Information d'une décision modificative pour virements de crédits
- Travaux d'isolation extérieures salle des fêtes et bardage
- Travaux de réfection des toitures des deux abris-bus et démoissage
- Subventions communales pour les cartes de transport
- Compétence eau et assainissement
- Questions diverses

Signature du procès-verbal du conseil municipal du 11 avril 2025 par les membres présents.

Information d'une décision modificative pour virements de crédits

Dans le cadre de la fongibilité des crédits, Mr Le Maire a pris une décision modificative au budget afin d'abonder le compte 673 titres annulés en déduisant le compte 61521 Entretien et réparations sur terrain pour un montant de 763,49€.

1^{ère} délibération

Travaux d'isolation extérieures salle des fêtes et bardage

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le coût élevé du chauffage de la salle des fêtes,

VU la possibilité d'avoir des subventions du PNR et du département (DETR),
VU le montant du devis établi par l'entreprise VEXIN BATIMENT se portant à 14792.62€ TTC,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de refaire l'isolation extérieure avant d'envisager la mise en place dans les années à venir d'une pompe à chaleur à la salle des fêtes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- **DECIDE** de faire effectuer les travaux d'isolation et de réfection de bardage de la salle des fêtes par l'entreprise VEXIN BATIMENT.

Sous réserve de l'octroi d'une subvention par le PNR et par la préfecture du val d'Oise dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

- **AUTORISE** Le Maire à demander les subventions à ces organismes et à signer tous les documents s'y afférant

Ces dépenses sont prévues au budget 2025 au chapitre 21

2^{ème} Délibération

Autorisation de signer la convention d'adhésion au dispositif conseil en énergie partagé établi par l'association SOLIHA.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la nécessité d'adhérer au service CEP (Conseil en Energie Partagé) pour obtenir des subventions du PNR sur certains projets de la commune à hauteur de 30 000€ par dossier et la nécessité de signer une convention de 3 ans entre la commune, le PNR, et SOLIHA,
VU le coût de l'adhésion se portant à 649,60€ par an,
VU que le PNR rembourse à la commune la cotisation annuelle à hauteur de 80% du montant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif Conseil en Energie Partagé entre SOLIHA, le PNR et la Commune de Maudétour.

Un rendez-vous a été pris avec SOLIHA le vendredi 27 juin à 10h00

3^{ème} délibération

Travaux de réfection des toitures des deux abris bus et démoissage

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'état des toitures des abribus de la commune,
VU la possibilité d'avoir des subventions du département (DETR),
VU le montant d'un devis établi par l'entreprise VEXIN BATIMENT se portant à 3349.20€ TTC,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de sécuriser les toitures de ces abris bus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

- **DECIDE** de faire intervenir l'entreprise VEXIN BATIMENT selon leur devis pour effectuer la remise en état des toitures et le démoissage des abris bus

Sous réserve de l'octroi d'une subvention par la préfecture du val d'Oise dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

- **AUTORISE** Le Maire à demander les subventions à ces organismes

Ces dépenses sont prévues au budget 2025 au chapitre 21

4^{ème} délibération

Subventions communales pour les cartes de transport

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les nouveaux tarifs des cartes de transport scolaire (année 2025-2026) transmis par la Société Transdev en date du 12 mai 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE comme suit, pour l'année scolaire 2025/2026, le montant de la participation communale** au profit des écoliers, collégiens, lycéens, étudiants et apprentis en alternance empruntant un transport en commun pour se rendre dans leur établissement scolaire conventionné ou non, avant ou après le bac :
 - **Carte Scolaire circuits spéciaux Ecole de Genainville** :
A la charge des familles 24,80€ à payer par chèque à l'ordre du Trésor Public et à remettre avec le dossier d'inscription en Mairie,
 - **Carte CSB OPTILE** (*moins de 18 ans*) : **subvention de la mairie 85,00 €** (prix de la carte fixé à 142,93 €)
Reste à la charge des familles 57,93€ à régler directement auprès de TRANSDEV VEXIN,
 - **Carte IMAGINE'R** collégiens : **subvention de la mairie 85,00 €** (prix de la carte fixé à 187,90 €),

Attention !! Pour les élèves collégiens boursiers avec une bourse = ou > à 450€ le tarif de la carte IMAGINE'R est de 59,80€. La subvention de Maudétour sera donc de 50€.
Pour les autres élèves collégiens boursiers la subvention reste à 85€
Reste à la charge des familles la différence en fonction des zones de transport,
 - **Carte IMAGINE'R** lycéens/étudiants : **subvention de la mairie 125,00 €** (prix de la carte fixé à 392,30 €),
Reste à la charge des familles la différence en fonction des zones de transport
 - **Autre titre de transport** (hors Ile de France) (*moins de 26 ans*) - **hors écolier et collégien** : **subvention de la mairie 125,00 € maximum**,
- **DIT QUE** ces sommes seront versées soit à la société TRANSDEV, soit aux familles notamment pour les demandes prises hors période de facturation et/ou pour les cartes délivrées par un autre transporteur.
- **Pour l'année 2025/2026, les familles devront transmettre leur(s) demande(s) de subvention avec pièces justificatives** (certificat de scolarité, justificatif de paiement du titre de transport et RIB) **avant le 31 décembre 2025** : il n'y aura pas de rétroactivité.

Attention ! Les subventions seront octroyées aux enfants domiciliés et résidant de façon réelle et continue à Maudétour-en-Vexin (attestation à fournir).

- **DIT** que ces dépenses sont inscrites au Budget Primitif 2025 (et exercice suivant).

Les familles peuvent faire appel au CCAS de la commune qui pourra leur venir en aide selon certaines conditions financières.

Compétence Eau et Assainissement

Un conseil communautaire va avoir lieu le 24/06

Eau

Les mairies des communes qui sont à la ST ROMAIN ont été consultées et sont contre le transfert de compétence eau à la CCVVS.

La CCVVS voudrait que le syndicat de la ST ROMAIN lui soit transféré mais c'est compliqué car la ST ROMAIN est sur deux communautés de communes, la CCVVS et la CCVC avec Cléry et Guiry.

La commune de Maudétour n'a pas délibéré pour le transfert à la CCVVS car nous ne connaissons pas encore tous les tenants et les aboutissants.

Assainissement

La parole est donnée à Mr MILLOUET

La CCVVS a mandaté un bureau d'études qui a présenté 4 scénarios, 2 ont été retenus :

- Compétence à la CCVVS qui va confier la maintenance au SIARP pour l'assainissement collectif et au SIAA pour l'assainissement non collectif.
- La CCVVS prend en charge la totalité de l'assainissement et délègue le contrat d'affermage à un DSP.

Deux autres sont aussi possibles :

- Confier l'assainissement directement au SIARP (ce qui reviendra moins coûteux aux habitants que de passer par la CCVVS qui passera elle-même par le SIARP)
- Garder le Syndicat d'assainissement Arthies Maudétour et continuer comme actuellement

Au plus tard en septembre il faudra prendre une décision mais il faut pour le moment attendre le conseil communautaire du 24/06.

Le Président, le Maire et le Conseil Municipal sont favorables pour dissoudre le SIAAM et passer directement vers le SIARP

Un rendez-vous est fixé avec le SIARP le 3 juillet

9h00

SIAAM Travaux de mise en conformité des branchements des particuliers

Les travaux de mise en conformité des branchements des particuliers viennent de se terminer. Tous els branchements sont conformes ou en passe de l'être (raccord restant à faire sur le domaine public)

PNR

Un grand merci à Marie-Madeleine ROTSAERT pour les renseignements concernant les subventions octroyées par le PNR dans le cadre des travaux effectués sur la commune

Questions diverses

Il va être demandé à Samuel de retirer les panneaux du Golf et du Restaurant du Golf.

CCVVS Conservatoire

Les statuts de la CCVVS ne permettent pas d'adhérer à un syndicat. La commission administrative a indiqué qu'il fallait donc réviser les statuts.

Culture

Le PIVO organise des spectacles dont un à Genainville le 10 juin et un à Maudétour le 11 juin

Le final des spectacles aura lieu le samedi 14 juin à Wy dit Joli Village.

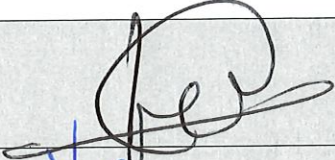
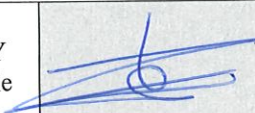
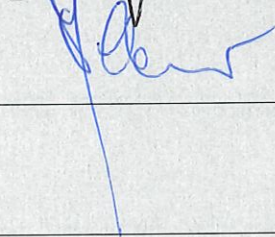
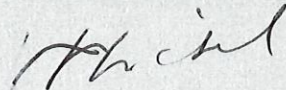
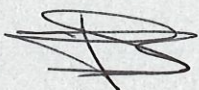
Il est également prévu un spectacle à Maudétour le 28 novembre dans le cadre du festival d'automne.

Maudétour, grâce à Marine VAN, s'est portée candidate auprès de la CCVVS pour des séances de cinéma d'hiver en intérieur.

Cela a un coût d'environ 1000€ par séance intégralement financé par la CCVVS.

Tous les sujets ayant été épuisés, la séance prend fin à 22h35

Signatures Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 juin 2025

Didier VERMEIRE Maire		Christelle MARICHY Conseillère municipale	
Jacques MILLOUET 1er Adjoint		Didier PIERRE Conseiller municipal	Absent
Pascal FLOQUET 2ème Adjoint		Marie-Madeleine RO TSAERT Conseillère municipale	
Jérôme BOISSEAU Conseiller municipal	ABSENT	Florence SIX Conseillère municipale	
Monique BOUIN Conseillère municipale	Pouvoir à Didier VERMEIRE	Marine VAN 3ème Adjointe	
Catherine FERRARI Conseillère municipale	Pouvoir à Marie-Madeleine ROTS AERT 